

ANNEXE 14

CHARTRE LOGISTIQUE

Associée à l'emballage des équipements industriels– Edition 0 de Juin 2008

Pour répondre à une réglementation toujours plus contraignante en matière de sécurité et d'assurance des biens confiés aux emballeurs logisticiens, le Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée a réalisé cette CHARTE LOGISTIQUE.

Ce document de référence a été construit par le B.T.L.I. (Bureau Technique de la Logistique Industrielle) à partir des règles déontologiques s'appliquant aux Emballeurs industriels.



- ❖ Il n'a pas pour objectif de se substituer aux documents déjà établis par les acteurs du transport et de la logistique des marchandises générales.
- ❖ C'est le **support de la 2^{ème} Marque collective de qualité « SEILA »** (créer un lien avec la Marque SEILA) déposée à l'OHMI (Europe) par le Syndicat le 13 octobre 2008 et enregistrée le 14 mai 2009 sous le numéro 007335698 puis publiée le 25 mai 2009 sous le n° 2009/019.)
- ❖ Il est destiné aux Emballeurs Logisticiens industriels qui ont préalablement obtenu l'**agrément S.E.I.** (créer un lien avec la Marque S.E.I.).
- ❖ Il fixe les obligations et recommandations tant sur la gestion de stock que sur les manutentions associées et le pilotage des opérations de transport qui feront l'objet d'un audit par un organisme habilité indépendant pour l'obtention de l'agrément à la Marque « SEILA ».

Commentaire [MSOffice1]: La photo de la couverture de la CHARTE sera mise à cet emplacement.

MODALITES DE VENTE

TARIFS EN FONCTION DE LA ZONE D'EXPEDITION

France	Europe	Autres Continents
80,- €l'unité port en Colissimo suivi compris.	100,-€l'unité port en Colissimo international suivi compris	80,-€l'unité port en supplément selon tarifs postaux en vigueur en France à la date d'expédition

Ces prix s'entendent sans T.V.A.
car le SEILA, en tant que Syndicat Professionnel, n'est pas assujetti à cette taxe.

PAIEMENT

**Chèque à l'ordre du SEILA
OU**

Virement bancaire

selon les coordonnées suivantes et à condition de nous faire parvenir un justificatif de cette opération :

- ◆ Banque : BNP PARIS FRIEDLAND (00575)
- ◆ Code Banque : 30004
- ◆ Code Guichet : 00575
- ◆ Numéro de compte : 00001191824
- ◆ Clé RIB : 10
- ◆ Numéro de compte international (IBAN) : FR76 3000 4005 7500 00119182410



SYNDICAT DE L'EMBALLAGE INDUSTRIEL ET DE LA LOGISTIQUE ASSOCIEE
62, rue de Turbigo – 75003 PARIS – T. (33) 01 44 78 00 50 – F. (33) 01 44 78 00 55
E-mail : info@seila.fr Site : www.seila.fr



- ◆ BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPPTE
- ◆ Code SWIFT : BNPAFRPPPGA

SOMMAIRE DE LA CHARTE LOGISTIQUE

CHAPITRE 1	ASSURANCES	Page	13
CHAPITRE 2	CONTRAT TYPE « LOGISTIQUE »	Page	19
CHAPITRE 3	PRESTATIONS LOGISTIQUES	Page	25
3.1	GESTION DE STOCK	Page	27
3.1.1	Procédures		
3.1.2	Outils de pilotage logistique		
3.1.3	Formation		
3.1.4	Traçabilité		
3.2	MANUTENTION ASSOCIEE A LA GESTION DE STOCK	Page	35
3.2.1	Réglementation		
3.2.2	Formation		
3.2.3	Outils de manutention		
3.2.4	Responsabilités		
3.2.5	Traçabilité		
3.2.6	Formalisation		
3.3	PILOTAGE DES OPERATIONS DE TRANSPORT	Page	46
3.3.1	Activités de transport dans le cadre du SEILA		
3.3.2	Activités de transport hors du cadre des Spécifications		
3.3.3	Techniques du SEILA		
3.3.3	Conduite à tenir en cas d'avarie		
CHAPITRE 4	IMMOBILIER	Page	49
4.1	TITRE D'OCCUPATION	Page	51
4.1.1	Procédure d'obtention du permis de construire		
4.1.2	Refus du permis de construire		
4.1.3	Le bail commercial		
4.2	DECLARATION D'ACTIVITE	Page	54
4.2.1	Mentions légales		
4.2.2	Procédure administrative		
4.2.3	Réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)		
4.3	ENTRETIEN ET SECURITE DU SITE ET DES EQUIPEMENTS	Page	55
4.3.1	Réglementation		
4.3.2	Principes généraux de la prévention du risque		
4.3.3	Evaluation des risques (EVR)		
CHAPITRE 5	PRODUITS REGLEMENTES	Page	63
5.1	REGLEMENTATION ICPE	Page	65
5.2	TRANSPORT DES MARCHANDISES REGLEMENTEES	Page	66
5.3	ASSURANCES DES MARCHANDISES	Page	66
CHAPITRE 6	DEVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES DECHETS	Page	67
6.1	LE DEVELOPPEMENT DURABLE	Page	69
6.2	RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES	Page	70
6.3	LES NORMES AU SERVICE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES	Page	70
CHAPITRE 7	GRILLE D'AUDIT	Page	71
CHAPITRE 8	DOCUMENTS ANNEXES	Page	75
8.1	MANUTENTION ASSOCIEE A LA GESTION DE STOCK	Page	77



SYNDICAT DE L'EMBALLAGE INDUSTRIEL ET DE LA LOGISTIQUE ASSOCIEE
 62, rue de Turbigo – 75003 PARIS – T. (33) 01 44 78 00 50 – F. (33) 01 44 78 00 55
 E-mail : info@seila.fr Site : www.seila.fr



CHAPITRE 9	LEXIQUE	Page	81
CHAPITRE 10	REFERENCES ET SOURCES	Page	95
CHAPITRE 11	CONTACTS ET LIENS	Page	99



BON DE COMMANDE

CHARTRE LOGISTIQUE
associée à l'emballage des équipements industriels

Edition Juin 2008

SOCIETE :		
ADRESSE DE FACTURATION		ADRESSE DE LIVRAISON
NOM DE L'ACHETEUR	REFERENCE COMMANDE	MODE DE PAIEMENT

QUANTITE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
	CHARTRE LOGISTIQUE Associée à l'emballage des équipements Industriels.	40,- €	

Conditions de vente :

- ◆ franco de port et d'emballage pour une expédition en colissimo pour la France et en service prioritaire pour la Belgique et le Luxembourg.
- ◆ sans T.V.A. car le SEILA, en tant que Syndicat Professionnel, n'est pas assujéti à cette taxe.

Règlement à la commande :

- ◆ par chèque à l'ordre du SEILA
- ◆ ou par virement bancaire selon les coordonnées suivantes :
 - ▶ Banque : B.N.P. PARIS FRIEDLAND (00575)
 - ▶ Code Banque : 30004
 - ▶ Code Guichet : 00575
 - ▶ Numéro de compte : 00001191824
 - ▶ Clé RIB : 10
 - ▶ Numéro compte international (IBAN) : FR76 3000 4005 7500 00119182 410
 - ▶ BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPPT
 - ▶ Code SWIFT : BNPAFRPPPGA



SYNDICAT DE L'EMBALLAGE INDUSTRIEL ET DE LA LOGISTIQUE ASSOCIEE
62, rue de Turbigo – 75003 PARIS – T. (33) 01 44 78 00 50 – F. (33) 01 44 78 00 55
E-mail : info@seila.fr Site : www.seila.fr

